

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 septembre 2014

DCM N° 14-09-25-13

Objet : Création d'un Conseil de la Culture.

Rapporteur: M. LEKADIR,

Conformément à l'engagement pris dans le cadre du programme municipal, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un Conseil de la Culture à Metz.

Ce Conseil doit contribuer à une participation accrue des acteurs de la culture et des citoyens à la concertation sur la politique culturelle municipale. Laboratoire d'idées et de propositions, il doit permettre d'éclairer les élus dans les décisions et choix qui seront faits en la matière.

Le champ d'investigation du Conseil ne sera pas limité dans les esthétiques traitées (arts visuels, animation urbaine, arts vivants, cinéma, patrimoine...) et inclura également les problématiques autour des questions de l'éducation artistique, de la sensibilisation ou de la formation.

Le Conseil de la Culture sera composé de 18 membres décomposés comme suit :

- 3 représentants de la société civile (appel à candidature au sein des comités de quartier)
- 9 représentants des artistes/créateurs/compagnies
- 6 personnalités qualifiées choisis parmi les institutions culturelles de la ville.

Les six personnalités qualifiées seront désignées par Monsieur le Maire et les douze autres membres du Conseil de la Culture seront tirés au sort parmi les réponses aux appels à candidature. Chaque candidat devra soit résider à Metz soit être membre d'une association dont le siège social est situé sur le ban communal.

Le mandat des membres sera d'une durée de trois ans. Le Conseil de la Culture sera renouvelé par tiers tous les ans afin d'impliquer un grand nombre d'acteurs. Les membres désignés siègeront à titre bénévole.

Le choix des questions culturelles à étudier pourra être fait par auto-saisine du Conseil, soit sur saisine de la Ville de Metz. Le fonctionnement interne sera finalisé par un règlement intérieur.

La Ville apportera un appui au Conseil de la Culture en mettant à disposition des salles de réunions, son site internet pour accueillir les comptes rendus de réunion et rapports établis par les

membres du Conseil ou par la recherche et la mise à disposition d'études déjà réalisées sur des thèmes d'actualité.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la proposition de Monsieur le Maire de créer un Conseil de la Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DONNER** un avis favorable à la création d'un Conseil de la Culture composé de 18 membres renouvelés par tiers tous les ans,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le maire à désigner 6 personnalités qualifiées travaillant au sein des institutions culturelles présentes sur le ban communal,
 - **DE FIXER** la désignation des 12 membres restants du Conseil de la Culture par tirage au sort après appel de candidature auprès des comités de quartier et des acteurs culturels résidants à Metz ou membre d'une association dont le siège social est situé sur le ban communal,
 - **DE FIXER** au mois d'Octobre 2014 l'installation du Conseil de la Culture.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20140925-23126-DE-1-1
N° de l'acte : 23126

Délibération rendue exécutoire le 30 septembre 2014
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,